



ACCOLANS

Bulletin d'information Communal

www.accolans.fr

Avril 2017 – n°33

Travaux d'entretien de la couche de roulement de la RD118

Compte tenu des avancées concernant le projet éolien, et sur conseil des services techniques de l'opérateur H2Air, le conseil municipal a fait le choix de reporter les travaux de réaménagement de la traversée du centre bourg.

En effet, le passage d'engins, et les contraintes liées aux travaux risquent d'entraîner des dégradations. En conséquence, une campagne d'entretien de la couche de roulement sur les zones bi-couches sera réalisée durant l'été. Ces travaux ne devraient pas occasionner de perturbations trop importantes.

Haie et voisinage...

Plusieurs personnes du village se sont interrogées ces dernières semaines sur la réglementation concernant les haies. Pour rappel, il vous est possible de faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin sous réserve de respecter une distance minimale avec votre voisin :

- Pour une plantation inférieure ou égale à 2 mètres : 0,5 mètre
- Pour une plantation supérieure à 2 mètres : 2 mètres.

Si les branches des arbres ou arbustes appartenant au voisin avancent sur votre propriété, c'est à lui de les couper (et non à vous-même).

Il en va de même pour la cueillette des fruits d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété, il n'est pas possible de les ramasser, sous réserve de son accord. Seuls les fruits qui tombent naturellement sur votre propriété peuvent être ramassés sans accord.

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Les résultats des élections présidentielles pour notre commune sont inédits, avec un second tour des suffrages qui porte Marine le Pen à 50,98 % des inscrits.

Sans ignorer le taux record des votes nuls (9,52%) et des votes blancs (9,52%), les résultats sont sans appel.

La candidate FN a su capitaliser sur le quinquennat qui s'achève : terrorisme, croissance limitée, chômage élevé..

Les Français ont fait le choix de ne pas retenir le programme de la France des frontières et de l'identité nationale. A titre personnel, je m'en félicite.

Gageons que le quinquennat qui s'amorce permette de rétablir la confiance, le partage et l'espoir d'un avenir meilleur.

Le Maire
Mickaël PORTE

Facturation des OM

Les factures d'ordures ménagères du second semestre 2016 pour le secteur des Isles du Doubs sont en retard ! Elles vont toutefois arriver très prochainement chez les usagers.

L'envoi des factures du 1er semestre 2017 sera donc décalé fin août-début septembre avec une mise en recouvrement autour du 15 octobre afin que les usagers n'aient pas des factures trop rapprochées.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des deux vallées vertes communiquera très prochainement les dates de **distribution des bacs jaunes**. La mairie vous tiendra informés des modalités organisationnelles de distribution dans la commune.



Fête des voisins

Avec un peu de retard sur les dates « officielles », la fête des voisins sera organisée en parallèle de la fête de la musique le samedi 24 juin.

Au programme :

- 11h Inauguration du jeu de boules.
- 11h30 Apéritif offert par la municipalité
- 12h barbecue mis à votre disposition avec tables et chaises.
- Après-midi pétanque pour ceux qui le souhaitent.
- 18h Fête de la musique avec le groupe les *Roules ma Poule*.

Elections législatives

Les élections législatives qui déterminent les représentants siégeant au Parlement se tiendront les **dimanches 11 et 18 juin 2017**.

Nous vous rappelons que le bureau de vote sera **ouvert de 8h00 à 18h00**.

Analyse budgétaire de la commune

Dans un souci permanent de transparence des dépenses publiques, nous vous proposons de consulter la valorisation du compte de gestion 2016 de notre collectivité ainsi que la restitution du contrôle hiérarchisé de la dépense mandatée en 2016 à l'adresse suivante : <http://www.accolans.fr/?p=979>

Démission d'un conseiller municipal en exercice

Le conseil municipal de notre commune est composé de 10 membres depuis le 11 avril 2017 suite à la démission d'un membre pour raison personnelle. Le siège restera vacant. En effet, il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement puisqu'il n'y a pas vacance à plus du tiers de ses membres.

